

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 JUILLET 2018**

L'An deux mille dix-huit, le 11 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Annie DHÉNIN, Daniel MICLO, Raymond BILLIET, Stéphane AGUETTAZ, David BOUVET, Cécile DEBRION.

Etaient absents : Nadège VILLIERMET, Didier BAIDO, Arnaud DEVIN, Patricia VILLARD, Philippe FANTIN (excusé)

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Subventions aux associations**
- ✓ **Budget primitif 2018 : décision modificative = virement de crédits**
- ✓ **Fonction Publique : convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion**
- ✓ **Travaux d'amélioration de la desserte forestière en forêts communales de Montendry et Chamoux-sur-Gelon : délégation de maîtrise d'ouvrage = convention**
- ✓ **Stade : Eclairage = demande de subvention**
- ✓ **Divers**

-----

Désignation du secrétaire de séance : David BOUVET

**1- Subvention aux associations :**

**Décision : Le conseil municipal, décide d'allouer les subventions suivantes aux diverses associations :**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant subvention</b>
<b>AMICALE BOULES</b>	300 €
<b>ENSEMBLE VOCAL INTERLUDE</b>	300 €
<b>DACS</b>	100 €
<b>ASS. PARENTS D'ELEVE ECOLE ELEMENT.</b>	500 €
<b>SOU ECOLE MATERNELLE</b>	400 €
<b>HAND BALL CLUB</b>	300 €
<b>A.I.D.A.P.I</b>	200 €
<b>CHAMOIX CULTURE ANIMATION</b>	300 €
<b>BASKET CLUB</b>	300 €
<b>HARMONIE D'ALBERTVILLE</b>	200 €
<b>DDEN</b>	100 €
<b>REGUL'MATOUS</b>	100 €
<b>ECOLE DE MUSIQUE CHAMOY'ART</b>	400 €
<b>CHAMOIX SPORT FOOT</b>	400 €
<b>AINES RURAUX LA CASCADE</b>	100 €
<b>KRAV MAGA</b>	100 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Club des Aînés ruraux a demandé à la mairie de lui mettre à disposition une salle pour leurs rencontres hebdomadaires. La salle actuellement utilisée doit faire l'objet de travaux d'aménagement.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'utilisation de la salle des associations par le Club des aînés ruraux pendant le temps des travaux.**

## 2- Budget primitif 2018 :

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits nécessaires au paiement des dernières factures du marché de mise en séparatif des réseaux « le Grand Champ » et « rue des Ecoles »**

## 3- Fonction publique : convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion :

Monsieur le Maire précise que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a prévu, jusqu'au 18 novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable, notamment pour les contentieux qui intéressent la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, cette mission de médiation ayant été confiée aux centres de gestion volontaires, le Cdg73 a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents.

Les employeurs territoriaux qui souhaitent adhérer à cette mission de médiation préalable obligatoire doivent signer, avec le Cdg73, la convention d'adhésion dédiée impérativement avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Ce nouveau service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés.

**Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion et autorise le maire à la signer.**

## 4- Travaux d'amélioration de la desserte forestière en forêts communales de Montendry et Chamoux-sur-Gelon : délégation de maîtrise d'ouvrage = convention :

La commune de Chamoux-sur-Gelon et Montendry ont pour objectif commun d'améliorer la desserte du canton forestier de l'Orcelle.

La commune de Montendry prend une part déterminante à la réalisation de ce programme, justifiant ainsi qu'elle assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ce projet.

La convention a pour objet de déterminer les conditions de financement en commun de cette opération et comporte une délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la commune de Montendry.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux d'amélioration de la desserte forestière en forêts communales de Montendry et Chamoux-sur-Gelon et autorise le Maire à signer la convention.**

**Le conseil municipal demande une vigilance particulière sur la première partie dite « route de Montranger ». Un constat d'huissier devra être établi en début et fin de chantier.**

## 5- Stade : éclairage = demande de subvention :

La commune souhaite créer un éclairage électrique sur son terrain de football engazonné rue des Viorges.

Ainsi pour pratiquer le sport concerné la nuit ou le jour lorsque l'éclairage naturel s'avère insuffisant, un équipement lumineux est indispensable.

Le dossier concerne la prise de connaissance des éléments de l'avant-projet (A.P.J), de solliciter les autorisations administratives et les demandes de subventions nécessaires pour permettre la réalisation de cette installation et pérenniser une utilisation de cet espace sportif.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 79 706.80 € HT.

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir :

- S'engager, dans le cadre des attributions propres à ce projet, à inscrire les crédits nécessaires pour couvrir la part de dépenses laissées à la charge de la collectivité
- L'autoriser ou son adjoint délégué à réaliser les démarches nécessaires au déroulement de cette demande pour l'obtention des subventions.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à faire réaliser les travaux et autorise le Maire ou son adjoint délégué à réaliser les démarches nécessaires pour l'obtention de subventions**

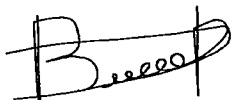
Monsieur le Maire informe l'assemblée que le réensemencement du terrain prévu par l'entreprise BERLIOZ et fortement compromis du fait de la sécheresse et des chaleurs excessives. Dès que les conditions climatiques seront favorables le travail pourra être exécuté.

## DIVERS

- **Statue du Poilu** : La restauration a débuté. Elle est réalisée par l'atelier Décor Evasion d'Aline Morancho. La durée du chantier est d'une quinzaine de jours.
- **Lecture** d'un courrier d'opposition à la reprise d'une concession. Le conseil municipal prend acte du courrier et décide de faire un courrier réponse en expliquant le projet communal.
- **Projet photo « un jour à Chamoux »** : exposition le 15 juin qui a réuni beaucoup d'intéressés. Les aînés ruraux, partie prenante entre autres, souhaiteraient continuer l'expérience. L'expo est ouverte au public tout le mois de juillet aux heures d'ouverture de la bibliothèque.  
Le conseil municipal décide de l'acquisition de la mallette qui rassemblera les photos et vidéos. Elle sera déposée à la bibliothèque et pourra être empruntée suivant les modalités de la convention de prêt.
- **Emplacements conteneurs semi-enterrés « ordures ménagères »** : Dans un premier temps, 6 conteneurs fournis par la Communauté de Communes Cœur de Savoie seront installés dans le centre de Chamoux. Ces molochs permettront d'éliminer progressivement les conteneurs plastiques. Une communication aux riverains sera mise en place par la Communauté de communes Cœur de Savoie et la commune.  
Des conteneurs semi-enterrés de tri sélectif seront également mis en place à proximité des conteneurs « ordures ménagères ».  
Le Maire fait part d'un courrier de riverains demandant que ces collecteurs ne soient pas implantés à proximité de leurs habitations.
- **Marché mise en séparatif réseaux EU/EP et enfouissement des réseaux** : L'entreprise COLAS (pour les enrobés et la pose de bordure) intervient cette semaine pour finir les enrobés. Notamment devant le bâtiment des instituteurs et le bâtiment administratif. L'aire de retournement « impasse du Grand Champ » sera également goudronnée puisque le bornage a été effectué.  
Pendant que l'entreprise est sur le secteur, il serait bon de revoir le parcours de la course cycliste afin de refaire en « enrobé » les parties abîmées.  
Revoir également avec l'entreprise en charge des travaux de réfection de conduite d'eau « rue du 19 mars 1962 » s'il est possible qu'elle recharge la tranchée qui s'est affaissée avec le temps.
- **Cérémonie du 13 juillet** : 18H30 devant la mairie. En raison de la restauration de la statue du Poilu, le dépôt de gerbe se fera devant la porte de la Mairie. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie
- **La vogue** se prépare. Elle aura lieu les 20, 21 et 22 juillet. Vendredi soir : fête foraine, repas dansant organisé par le Basket Club. Samedi : fête foraine, bal et buvette organisés par Chamoux Sport Foot. Le feu d'artifice aura lieu à 22H dans le parc du Château. Dimanche : vin d'honneur à 11H offert par la municipalité

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 12 juillet 2018

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

